

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quinze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 7/12/2015

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine DIETSCH (pouvoir à Sonia BROSSE) Agnès FRADET (pouvoir à Christophe TISSIER) Frédérique LAUNAY (pouvoir à Pierre SOLON) Aurélien LEMOINE (pouvoir à Alain SOPENA), Pascal BRILLARD, Sylvie BRANSOLLE (pouvoir à Daniel ROUSSINEAU)

ABSENTE : Laurence LUSSEAU

SECRETAIRE : Sonia BROSSE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après présentation et examen chapitre par chapitre, le budget primitif est voté à l'unanimité et s'équilibre à 1 458 946 € en section d'investissement et 812 900 € en section de fonctionnement.

Les principales dépenses inscrites en section d'investissement sont : la construction d'un club house et d'une salle multisports y compris l'équipement sportif, le changement du parc informatique de la mairie, l'acquisition de mobilier pour la salle du conseil, le relevage des dernières tombes au cimetière, la modification de fermeture des portes de la salle polyvalente, des travaux d'aménagement sécuritaire.

2015-69 Décision modificative sur le budget communal 2015 :

Les Conseillers Municipaux décident

*de virer du chapitre 022 dépenses imprévues la somme de 16000 € comme suit :

◆2000 € vers le chapitre 012 dépenses de personnel article 6413 personnel non titulaire

◆14 000 € vers le chapitre 65 autres charges de gestion courante article 6554 contribution au syndicat intercommunal à vocation scolaire de PEZOU

*d'inscrire la somme de 10 860 € au chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section

Et la même somme à l'article 722 immobilisations corporelles par l'intermédiaire des chapitres 021 virement de la section de fonctionnement et 023 virement à la section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après présentation et examen chapitre par chapitre, le budget primitif est voté à l'unanimité et s'équilibre à 465 018 € en section d'investissement et à 78 177 € en section de fonctionnement

La principale dépense concerne la maîtrise d'œuvre et les travaux d'évacuation des eaux pluviales du coteau vers le Gratteloup.

2015-70 Décision modificative sur le budget assainissement 2015 :

Les Conseillers Municipaux décident de virer du chapitre 011 charges à caractère général article 61522 entretien de bâtiment la somme de 220 € pour alimenter d'une part le chapitre 012 dépenses de personnel article 621 pour 20 € et d'autre part le chapitre 66 article 66111 intérêts des emprunts pour 200 €.

2015-71 TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Après discussion et un vote donnant 2 abstentions, 5 voix contre et 6 voix pour, les tarifs de location de la salle polyvalente seront modifiés à compter du 1^{er} septembre 2016:

SALLES A LOUER		PARTICULIERS DE LA COMMUNE et HORS COMMUNE	
Hall, Vestiaire, grande salle, Scène et loges comprises dont utilisation vidéo projecteur	Jusqu'à 4H	400	
Office + vaisselle		100 €	
Location du lendemain		100 €	

Le vidéoprojecteur installé depuis peu à la salle polyvalente sera loué 100 € pendant la période de 1^{er} janvier au 31 août 2016.

Par ailleurs, les Conseillers Municipaux décident de modifier l'article 10 du règlement intérieur relatif au montant de la caution, celle-ci sera à compter du 1^{er} janvier 2016 de 700 € au lieu de 500 €.

2015-72 TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des concessions du cimetière comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

TYPE DE CONCESSION	SURFACE DE L'EMPLACEMENT	DUREE	TARIFS au 01/01/2015
EMPLACEMENT TRADITIONNEL	2.20 m x 1.40 m = 3.08 m ²	50 ANS	300 €
EMPLACEMENT TRADITIONNEL	2.20 m x 1.40 m = 3.08 m ²	30 ANS	250 €
EMPLACEMENT TRADITIONNEL	2.20 m x 1.40 m = 3.08 m ²	15 ANS	155 €
EMPLACEMENT POUR CAVE-URNE	1m x 1m = 1m ²	15 ANS	95 €
EMPLACEMENT POUR CAVE-URNE	1m x 1m = 1m ²	30 ANS	180 €
CASE DANS LE COLUMBARIUM		15 ANS	250 €
CASE DANS LE COLUMBARIUM		30 ANS	430 €

2015-73 ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. Mme RIAN RAYMOND POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION

Suite à un entretien avec M. Mme RIAN Raymond, propriétaires de la parcelle sur laquelle sera implanté le bassin de rétention, il a été conclu que cette parcelle cadastrée A 292 d'une contenance de 6885 m² serait acquise au prix de 3 000 € nets. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction.

2015-74 DEMANDE DE DETR POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES

Les Conseillers Municipaux approuvent le projet relatif aux travaux d'aménagements sécuritaires D'une part dans le bourg de PEZOU : rue de Vendôme, aux abords de l'école, rue de Paris, rue du pont, rue du Perche et d'autre part dans le hameau de Chicheray et sollicitent une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les travaux s'élèvent à 201 680 € HT détaillés comme suit :

Comptages routiers :	2 100.00 € HT
Aménagements dans le bourg :	149 000.00 € HT
Levé topographique, maîtrise d'œuvre :	17 000.00 € HT
Aménagement à Chicheray :	30 000.00 € HT
AMO (ATD) :	3 580.00 € HT

soit 242 016 € TTC et seront priorités.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention Etat (DTER) 20 %	: 40 336 €
Amendes de police	: montant inconnu
Autofinancement	:201 680 €

TOTAL	:242 016 € TTC

2015-75 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES

Les Conseillers Municipaux approuvent le projet relatif aux travaux d'aménagements sécuritaires D'une part dans le bourg de PEZOU : rue de Vendôme, aux abords de l'école, rue de Paris, rue du pont, rue du Perche et d'autre part dans le hameau de Chicheray et sollicitent une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police.

Les travaux s'élèvent à 201 680 € HT détaillés comme suit :

Comptages routiers :	2 100.00 € HT
Aménagements dans le bourg :	149 000.00 € HT
Levé topographique, maîtrise d'œuvre :	17 000.00 € HT
Aménagement à Chicheray :	30 000.00 € HT
AMO (ATD) :	3 580.00 € HT

soit 242 016 € TTC et seront priorités.

Le plan de financement projeté est le suivant :

Subvention Etat (DTER) 20 %	: 40 336 €
Amendes de police	: montant inconnu
Autofinancement	:201 680 €

TOTAL	:242 016 € TTC

2015-76 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE POUR LE PRET DE DOCUMENTS SONORES ET DE FILMS

Suite à la demande de la responsable de la bibliothèque municipale ,le Conseil Départemental, lors de sa séance du 11 décembre 2015 a décidé d'approuver la convention tripartite entre le Conseil départemental, la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois et la commune de PEZOU relative aux prêts de documents sonores et de films par la médiathèque « tête de réseau » de Fréteval.

Les Conseillers Municipaux approuvent les termes de la convention conclue pour un an , renouvelable par tacite reconduction et autorisent Monsieur le Maire à la signer

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie aura lieu le vendredi 15 janvier à 19 heures, au cours de celle-ci, la salle sera baptisée « salle Paul Martinet » M. MARTINET a d'ailleurs prévu d'offrir le champagne. La plaque sera installée sur un chevalet et découverte dans la soirée. Il est prévu une projection de photos marquant le parcours électif de M. MARTINET

au cours du discours de M. SOPENA.

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion aura lieu le 2 Février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Alain SOPENA,

Daniel ROUSSINEAU,

Michelle DAGUET,

Nicolas JANSSEN,

Pierre SOLON,

Marie-Christine DIETSCH,
absente

Laurence LUSSEAU,
absente

Agnès FRADET,
absente

Christophe TISSIER,

Sonia BROSSE,

Jérôme BRILLARD,

Frédérique LAUNAY,
absente

Aurélien LEMOINE
absent

Pascal BRILLARD
Absent

Sylvie BRANSOLLE
absente